

Objet : Passeport biométrique/Photo d'identité

Echantillonnage de documents attestant du nombre croissant de dysfonctionnements provoqués par l'équipement des mairies Françaises de stations biométriques

Ces témoignages mettent en lumière deux types de dysfonctionnements liés aux photos d'identité dont les usagers sont fréquemment victimes lors de leurs démarches visant à obtenir un passeport biométrique dans les mairies « tests » équipées de stations biométriques. Depuis la mise en œuvre du dispositif « passeport biométrique » dans un premier temps dans les mairies de cinq départements français, puis dans la plupart de nos départements, de nombreux usagers ont été lésés au cours de leurs démarches qu'étaient sensée simplifier la présence de ces appareils.

En effet il apparaît, au vu des nombreux cas présentés ici comme l'illustration fragmentaire de dysfonctionnements d'envergure nationale, que des photos d'identité réalisées par des photographes professionnels à la demande des usagers, ont été, et ce à de nombreuses reprises, jugées inutilisables à l'élaboration du passeport des demandeurs du fait d'une part du pouvoir décisionnaire parfois arbitraire des administrations dans l'interprétation des normes, et d'autre part de logiciels dont la conformité à ces mêmes normes est certainement à interroger, comme peuvent le confirmer les photographes dont le professionnalisme n'est quant à lui pas à remettre en question.

Mairies personnes	Motif de refus des photos d'identité réalisées par des professionnels	Nom des impliquées
Chartres (28000)	Un fonctionnaire a expliqué au téléphone que les seules photos acceptées pour la réalisation d'un passeport biométrique dans cette mairie sont les photos réalisées par les services de cette même mairie	M. DACHEVILLE (Photographe)
Mayenne (53100)	Refus non expliqué par les employés de la mairie Les photos ensuite réalisées sur place via la station biométrique ont été acceptées par le logiciel de la mairie malgré leur non-conformité évidente	Jean-Paul JOUIN (Photographe)
La Celle Saint Cloud (78170)	« La sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye n'accepte pas les photos où il y a une esquisse de sourire »	Studio et ateliers CHAUVET (Photographe)

		M.FEIGUELMAN (Usager)
Pontault Combault (77340)		Mme DUSART (Usager) Autre usager anonyme M. et Mme BAUSSART (Usagers)
Reims (51100)	Dans tous ces cas de refus des photos d'identité par l'administration, les clichés ont été réalisés dans des cabines Photomaton, agréées par le Ministère de l'Intérieur. Ces documents sont conformes aux normes en vigueur, l'adéquation du format est attestée par un schéma superposé aux photographies. Il apparaît donc clairement que ce sont les scanners et les logiciels utilisés par les administrations qui sont la cause de ces dysfonctionnements récurrents.	M. et Mme BAUSSART (Usagers) Melle GAVIGNON (Usager)
Yves (17340)		M.GARNIER (Usager)
Bondy (93140)		M. CAZENAVE (Usager)
Colombes (92700)		Melle BENALOUANE (Usager)
Nice (06200)		Melle BENZAZON (Usager)
Le Coudray (28630)		M. FEIGNEUX (Usager)
Toul (54200)		Dans ce cas particulier, les photos réalisées par le professionnel ont été refusées par les employés de la mairie qui ont proposé à l'utilisateur d'en faire réaliser d'autres sur place, à moindre coût. Ceci a déclenché la colère de l'utilisateur qui, se sentant lésé, s'est livré à des actes de violence sur le photographe et dans son magasin.
Toul (54200)	La photo d'un enfant de six mois, conforme aux normes est refusée car les doigts de sa mère sont visibles en bas du cliché. La photo d'un homme est également refusée au motif que ses oreilles sortent du cadre.	PHOX TOUL (Photographe)
Manosque (04100)	La mairie a refusé les photos d'identité prises par les photographes en prétextant un problème d'ampleur nationale. Le scannage des photos ferait apparaître une bande noire sur les photos, les rendant donc inutilisables.	PHOTO LUKAS MANOSQUE (Photographe)
Nancy (54000)	La société Photomaton nous a informé que la mairie de Nancy lui avait signalé qu'environ 30% des photos aux normes étaient refusées à l'imprimerie nationale. Le problème était dû à un mauvais réglage du logiciel, ce qui souligne une fois de plus un manque de fiabilité.	PHOTOMATON

Marseille (13005)	En réponse aux interrogations d'un photographe professionnel au sujet de ces refus, l'adjoint au Maire de la ville explique qu'il semble « que la numérisation de la photographie apportée par l'utilisateur soit une source de difficultés »	M. Daniel SPERLING Adjoint au Maire M. VERHILLE (Photographe)
Saint Die (88100)	Témoignages de photographes professionnels concernant plusieurs refus de photos d'identité aux normes par les scanners utilisés dans les mairies concernées	M. CHRETIEN (Photographe)
Maisons Lafitte (78600)		M. Michel (Photographe)
Tourcoing (59200)		M. ENGELS (Photographe)
Quimperle (29300)		M. SCAVINER (Photographe)
Senlis (60300)	Témoignage d'un photographe énonçant les motifs de refus de photos d'identité invoqués par les employés de la mairie : -Les coins de la photo ne sont pas arrondis -Ombre sur le visage, invisible pour le photographe -Complexité financière accrue de la réalisation d'un passeport dont le prix s'élève à 88 euros au lieu de 89 euros	M. COHEN (Photographe)
Bergerac (24100)	Malgré l'installation d'une station biométrique en mairie, le maire a encouragé ses employés à ne pas utiliser l'appareil photo. Cependant, ce photographe, dont le chiffre d'affaire identité a sensiblement baissé, a constaté que de nombreux clichés aux normes sont refusés et que l'appareil photo est régulièrement utilisé.	M. GUYOT (Photographe)
Saint Quentin (02100)	La mairie a refusé de prendre des photos pour des passeports biométriques il s'agissait d'enfants en bas-âge. Le service rendu à l'utilisateur reste donc très partiel et peu équitable.	M. WARET (Photographe)
Auneau (28700)	Depuis la mise en place du scanner, la préfecture de Chartres refuse de nombreuses photos aux normes scannées en mairie, ce qui laisse supposer un matériel mal réglé ou l'utilisation incorrecte des logiciels de traitement.	M. LETOUZE (Photographe)